

Classer les universités haïtiennes : que disent les décrets de 2020 ?

Regard critique sur l'article

Classement des universités : enjeux, modèles internationaux et perspectives pour
la régulation de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en Haïti

Absalon Pierre, PhD

Doctorat en sciences de l' éducation agricole supérieure

Ce que couvre cette presentation

Objectifs de la presentation

L'article face aux décrets

Bref presentation de l'article

Ce que l'on doit retenir

Forces et limites de l'article

Quelques questions pour alimenter le
débat

Bref presentation des décrets du 30 juin
2020

Bibliographie

Pourquoi cette présentation ?

1

Lire l'article d'Abraham et *al.* (2026) à la lumière des décrets du 30 juin 2020

Est-il pertinent au regard du cadre juridique en vigueur ?

2

Rendre le sujet plus accessible à tous

Pour que le grand public comprenne la situation et que le débat s'ouvre.

L'article en un coup d'œil

5

auteurs

4

grands classements
internationaux passés en
revue

3

approches du Sud : AUF,
CAMES et CAPES

Classement des universités : enjeux, modèles internationaux et perspectives pour la régulation de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en Haïti

Abraham, J., Pierre, S.P., Balthazard-Accou, K., Joseph, J.J., et Emmanuel, E. (2026) · Revue Interaméricaine des Sciences Humaines & Sociales, 1(1), p. 106-126

Le point de départ de l'article/problématique soulevée et méthode

1

Les grands classements internationaux pénalisent souvent les universités du Sud.

2

Les universités haïtiennes n'y figurent pas, malgré deux initiatives locales depuis 2020.

3

L'article confronte ces modèles à ceux du Sud : AUF, CAMES et le système Qualis (CAPES, Brésil).

Méthode : recherche documentaire par équations booléennes dans des bases académiques et institutionnelles (juin-juillet 2026).

Classements mondiaux, approches du Sud

Les 4 grands classements

ARWU (Shanghai), QS, THE et Leiden Ranking.

Tous avantagent les universités déjà riches en ressources et en réputation.

Le Leiden Ranking serait le plus adapté aux pays à faible revenu.

Les approches du Sud

AUF, CAMES et CAPES (Qualis).

Elles évaluent des processus précis plutôt que de classer : accréditation des diplômes, qualité des revues, coopération scientifique.

Pour Haïti, l'enjeu : renforcer la recherche, la gouvernance et l'assurance qualité.

Et en Haïti ?



Le constat (UNESCO 2015, 2021)

Aucune donnée bibliométrique nationale sur la recherche haïtienne.

Les 3 critères du CRISH

Enseignement, recherche vulgarisée, contribution sociale et au développement.

Une initiative pionnière

Ce que proposent les auteurs : un modèle à quatre piliers

1 Accréditation

Des programmes doctoraux et des diplômes, sur le modèle du CAMES.

2 Bibliométrie et altmétrie

Fondées sur des bases certifiées.

3 Revues nationales classées

Sur le modèle Qualis, au Brésil.

4 Diplomatie scientifique

Négocier, au nom d'Haïti, des accords de coopération et de reconnaissance mutuelle.

Ambition : aller plus loin que les initiatives existantes, comme le CRISH et Le Scientifique.

Ce que retiennent les auteurs

- 1 Les modèles de classement et d'évaluation sont très divers.
- 2 Les classements locaux actuels ont des limites : l'ANESRS doit intervenir.
- 3 La crédibilité d'un futur classement national dépend d'enjeux plus larges que le classement lui-même.

Des pistes concrètes pour quatre acteurs :

ANESRS

Universités

Chercheurs

État haïtien

Notre lecture : forces et limites

Forces

Un article bien structuré, à la méthode explicite et à la bibliographie riche.

Un passage réussi du panorama mondial au cas haïtien.

Des propositions concrètes pour quatre catégories d'acteurs.

Des auteurs qui maîtrisent le sujet.

Limites

Une analyse surtout documentaire, sans données empiriques.

Évaluer n'est pas classer : la frontière reste floue, et les modèles du Sud relèvent souvent de l'évaluation.

Le modèle proposé reste une esquisse : financement, gouvernance et mise en œuvre ne sont pas précisés.

Tous les auteurs sont membres de l'ANESRS

Trois décrets, un même jour : le 30 juin 2020

ANALYSÉ

Modernisation de
l'enseignement
supérieur et de la
recherche (ESRS)

230 articles
14 titres

ANALYSÉ

Organisation et
fonctionnement de
l'ANESRS

48 articles
4 titres

HORS ANALYSE

Service
communautaire
obligatoire

Pour les bénéficiaires de
financements publics,
notamment dans les
universités d'État

Publiés au Moniteur le 30 juin 2020, spécial No 11, sous la présidence de Jovenel Moïse.

Décrets ESRS : ce qu'ils posent dès le départ

Réguler

L'État doit assumer son rôle de régulation et de contrôle des établissements.

Qualité

La qualité de l'enseignement supérieur conditionne le développement économique, social et culturel du pays.

Étudiants

Ils doivent être au centre des priorités, avec la garantie d'un enseignement de qualité.

Moderniser

La réforme concerne l'enseignement supérieur public comme privé.

Décret (1) ESRS : cinq repères à connaître

Art. 16

Les missions : former des cadres, faire de la recherche, rayonner, coopérer à l'international.

Art. 18

Des évaluations périodiques : internes (établissements) et externes (organisme de régulation).

Art. 145-148

Trois contrôles : administratif, scientifique et pédagogique.

Art. 194-195

L'État peut soutenir les établissements privés et les centres de recherche.

Art. 219

Urgence pour le dépôt des statuts, curriculum et liste des diplômes auprès du régulateur.

L'ANESRS en bref (décret 2)

Mission

Réguler et contrôler la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (art. 1).

Statut

Organisme public autonome, doté de la personnalité juridique, qui contrôle en toute indépendance (art. 2).

Siège

Port-au-Prince, avec des bureaux régionaux et départementaux possibles (art. 3).

Ministre de référence

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (art. 4).

Ce que l'ANESRS doit faire

22 attributions (art. 5)

- Évaluer et contrôler les institutions.
- Instruire créations d'établissements et accréditations.
- Publier chaque année la liste des établissements habilités et celle des institutions performantes.
- Délivrer les équivalences de diplômes étrangers.

Le pôle d'évaluation (art. 37-38)

- Élaborer les procédures de contrôle et d'évaluation.
- Évaluer les formations et fixer les critères d'accréditation.
- Évaluer les établissements selon les standards internationaux.
- Préparer un rapport annuel sur la qualité de la formation.

Le lien avec le classement : la liste annuelle des « institutions performantes ».

L'article face aux décrets

Complémentaires

Pour classer, il faut d'abord une évaluation fiable : le décret la confie à l'ANESRS.

Crédibilité

Indépendance et conflits d'intérêts : à garantir pour que évaluations et classements soient fiables.

Renforcement institutionnel

Un point que les décrets soulèvent aussi.

Financement

Une question à approfondir.

À retenir

L'article soulève une vraie problématique, bien cadrée par les décrets.
Mais l'ordre compte :



**Sur toute la chaîne : fiabilité, crédibilité et gestion des conflits d'intérêts
au sein de l'ANESRS.**

Pour ouvrir le débat

1

Faut-il classer avant de renforcer ?

2

Qui garantit l'indépendance de ceux qui évaluent ?

3

Comment financer une évaluation de qualité ?

4

Classement ANESRS vs classement CRISH/Le Scientifique?

Références

Abraham, J., Pierre, S. P., Balthazard-Accou, K., Joseph, J. J., & Emmanuel, E. (2026). Classement des universités : enjeux, modèles internationaux et perspectives pour la régulation de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en Haïti. *Revue Interaméricaine des Sciences Humaines & Sociales*, 1(1), 106-126.

République d'Haïti. (2020, 30 juin). Décret portant organisation, fonctionnement et modernisation de l'enseignement supérieur. *Le Moniteur*, spécial n° 11.

République d'Haïti. (2020, 30 juin). Décret portant organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. *Le Moniteur*, spécial n° 11.

République d'Haïti. (2020, 30 juin). Décret établissant un service social obligatoire pour les étudiants du premier cycle d'études universitaires. *Le Moniteur*, spécial n° 11.

UNESCO. (2015). Rapport sur la recherche scientifique en Haïti.

UNESCO. (2021). Rapport sur la recherche scientifique en Haïti.

Merci de votre attention !